

Grandes Ecuries du Roy

VERSAILLES

Commission départementale des sites du 16 juillet 1973.

Proposition d'inscription à l'Inventaire des sites des
quartiers anciens de FONTAINEBLEAU.

La réputation de Fontainebleau se justifie à la fois par l'intérêt de sa forêt, une des plus belles et des plus étendues de l'Ile-de-France si riche en sites pittoresques, dont les hautes futaies enveloppent la ville et son château qui occupe une place de premier ordre sur le plan historique et artistique.

Si François Ier fut le véritable créateur du château actuel, y amenant les artistes qui devaient créer ce style si particulier qui prit le nom d'"Ecole de Fontainebleau", d'autres souverains, avant ou après lui, laissèrent des marques de leur passage dans la cité bellifontaine.

La présence des souverains et de leur cour eut pour conséquence que la ville elle-même se transforma et subit des embellissements notables.

Très souvent, les artistes, architectes, artisans, jardiniers, enfin tous ceux qui travaillaient à l'agrandissement ou à la transformation du château et du parc, étaient employés aussi par des habitants de Fontainebleau, nobles ou bourgeois, pour construire leurs demeures, riches hôtels particuliers ou plus modestes maisons.

Fontainebleau a gardé tout un ensemble de ces demeures, témoins d'un passé royal, formant comme une introduction au château et au parc.

Afin de les sauvegarder et de conserver au château cet environnement qui lui sert un peu d'écrin, il a semblé souhaitable de protéger tout cet ensemble au titre des Monuments Historiques.

Quelques protections éparses existent déjà, mais si l'on veut conserver l'ambiance même de ces anciens quartiers, les perspectives de ces rues où l'on retrouve une belle unité de style, une cadence harmonieuse dans la succession des façades, et aussi les nombreux jardins, souvent plantés de beaux arbres, certains d'essence rare, il est apparu nécessaire de prévoir une protection au niveau du site urbain.

La délimitation de ce site a fait l'objet d'une étude très poussée par les services de la Conservation Régionale des Bâtiments de France.

Le site proposé s'étend comme un éventail rayonnant au N. O. du domaine royal. Il englobe des quartiers d'aspect divers, d'un très commerçant, c'est la Place Dennécourt, ses abords immédiats et la rue Grande, l'autre résidentiel avec les belles rues du Château, Royale, de France etc... et enfin vers le N. E., les grands ensembles de l'Hôpital et de la Caserne Damesne.

.../...

La place Dennecourt, très animée, est le centre commercial de la ville avec vers le N. E. la rue Grande, principale artère aux nombreux magasins qui coupe ou longe des places très vastes comme la Place de la République, plus petit comme la place de l'Etape au vin,

Les immeubles bordant cette voie sont hauts de plusieurs étages ornés pour la plupart de balcons de fer forgé ou de pierre.

Sur le côté Est, se trouve l'Hôtel de Ville, construction relativement récente et un peu plus loin, à gauche la très belle église Saint-Louis, inscrite à l'Inventaire des Monuments Historiques, édifice de pierre et brique datant du XVIII^e siècle. C'est derrière l'église que s'étend la place de la République, bordée de maisons très anciennes, vers le Nord maisons aux façades de plâtre, aux toitures assez élevées et du bâtiment de la Mission dont les façades sont inscrites sur l'Inventaire Supplémentaire, au Centre de la Place, un marché couvert.

Continuant la rue Grande vers l'Est, on traverse la petite place de l'Etape au Vin avant l'embranchement de la rue Grande et de la rue Aristide-Briand. Donnant sur le côté Sud de la place, la rue d'Avon effectuant une large courbe va rejoindre la limite du parc du château qu'elle suit en grande partie jusqu'à la place d'Armes. Mais avant de rejoindre le parc, elle longe les classiques bâtiments du quartier RAOULT, en briques et ardoises avec toitures à la Mansard.

Revenons vers la place Dennecourt en traversant la place d'Armes où des dépendances du château occupent tout un côté. Les grilles du parc de Diane longent au Sud-Est, la place Dennecourt, vers le Sud-Ouest, la rue Dennecourt prolonge la place après le Théâtre Municipal et conduit à la place du Général de Gaulle, sur laquelle s'ouvrent les grilles de la célèbre cour des Adieux. Au fond de la place, au Nord, encastéré dans le mur du quartier de cavalerie le portail de l'hôtel du Cardinal de Ferrare, bâti par Serlio.

Sur la droite, des bâtiments du XVII^e siècle restent intéressants malgré leur état critique.

Le Boulevard Magenta qui débouche au Sud de la Place de Gaulle, suit à gauche le parc du château, tandis que du côté droit se succèdent de beaux hôtels avec jardins. Au n° 27, l'hôtel du Tambour, du XVI^e avec son portail monumental, au 7, le "Vieux Logis", Ancien bureau des Bâtiments du Roi, construit au XVIII^e siècle est voisin du charmant hôtel de Pompadour déjà classé Monument Historique. Le Boulevard Magenta aboutit au carrefour de l'obélisque, érigée en 1786, marquant l'extrémité sud-ouest de la ville.

C'est à l'angle du Nord-ouest de la place de Gaulle que débouche la rue Royale qui possède, en plus, d'un bel ensemble d'immeubles élégants quelques morceaux de choix comme l'Hôtel de l'Extraordinaire des Guerres, mentionné sur le plan de 1783 aux Archives Nationales, ou le bel hôtel d'Estrées où Louis XV logea la Marquise de Pompadour, ou encore l'ancien hospice de la Charité, fondé en 1646 par Anne d'Autriche et Saint-Vincent de Paul et occupé aujourd'hui par la Bibliothèque Municipale.

Presque parallèle, la rue de France est peut-être la plus homogène dans l'ensemble de son architecture, du moins dans la partie nord. Les façades claires aux baies rectangulaires se suivent à un rythme presque régulier.

Ici, c'est l'hôtel de Brionne aux très belles ferronneries XVIII^e, au portail cintré, entouré de gresseries, avec son heurtoir remarquable

Plus loin, au N° 36, autre portail de grès ; le plan de Dorlay indique à cet endroit l'ancienne poste. Au N° 45, importante maison XVII^e avec grand portail cintré entouré de gresseries. Puis, aux n° 81 et 83, deux beaux exemples de l'architecture classique fin XVIII^e de Fontainebleau, l'hôtel de Beauharnais et l'hôtel d'Orléans. Ce dernier possède en outre de très belles peintures murales dans les salons du rez-de-chaussée, certainement l'œuvre d'un artiste ayant travaillé au château.

Vers la partie Est du site proposé, la rue du Château percée en 1553 possède le grand hôtel de Beauvilliers qui abrita la maîtrise des eaux et forêts et l'hôtel de Conti (école paroissiale Saint-Louis), important bâtiment à allure de commons avec de grosses bornes de grès. Et aussi l'hôtel d'Orléans, Longueville et Toulouse du XVI^e siècle, portail à gresseries et fleurs de lys et beaucoup de maisons du XVII^e siècle.

Bien d'autres hôtels ou maisons anciennes se découvrent à chaque pas dans d'autres rues, rue de la Paroisse avec ses façades de plâtre des 18 et 19^e siècle, la rue Saint-Merry où se voient plusieurs petites maisons du XVIII^e ornées de ferronneries ou de portails cloutés, rue Saint-Honoré, rue Saint-Louis...

Enfin, vers le Nord, l'hôpital et la caserne Damesne donne à ce quartier, de par la disposition aérée de leurs vastes bâtiments un calme et un charme un peu provincial auxquels les plantations du Boulevard Damesne et de la petite place en demi-lune s'étendant devant l'entrée de la caserne ne sont pas étrangers.

Le périmètre proposé a été établi en tenant compte de l'intérêt des quartiers qui viennent d'être décrits.

On aurait pu englober une partie plus importante de l'agglomération. Nous avons préféré restreindre l'inscription au titre des sites à la partie la plus ancienne de la ville qui présente le plus d'intérêt du point de vue historique et artistique.

Le périmètre s'établit donc comme suit : en partant de la place d'Armes, le périmètre englobe les places Dennecourt et du Général de Gaulle puis longeant un côté du Parc national, le Boulevard Magenta où se trouve le très bel hôtel de Pompadour déjà protégé.

Remontant vers l'Ouest, le site suit les limites de parcelles cadastrales afin d'éviter des immeubles modernes. Par la rue Saint-Honoré, la rue Alexis Durand, la rue Saint-Merry et d'autres limites de parcelles, le site atteint la rue Royale à l'angle du Boulevard Maginot.

Ce boulevard agréablement ombragé est suivi jusqu'à la rue du Champ de Foire que l'on remonte jusqu'au carrefour de la rue de France et de rue Casimir Périer.

Le site continue le long de la rue Casimir-Périer, puis oblique à droite rue Carnot jusqu'à la rue Saint-Merry. Une bande de 50 m a été réservée en retrait du front-à-rue, côté Nord, afin d'inclure les façades de ce

côté jusqu'à la rue de la Paroisse de façon à conserver une certaine harmonie entre les façades sur rue.

La limite du site suit cette voie et, contournant l'Hôpital et la caserne Damesne qui présentent de beaux bâtiments des 17^e et 18^e siècles, rejoint la rue de Neuville, prend une partie de la rue Grande et par les rues de la Couldre, Aristide Briand et Adam Salomon rejoint la limite du Domaine national.

Cette délimitation générale du site est celle qui a été proposé à la Municipalité de Fontainebleau.

Après examen, la Municipalité a accepté ce périmètre sous réserve que les deux côtés d'une rue soient inclus dans le site, de façon à ne pas créer une disparité entre les résidents de part et d'autre d'une même voie; ainsi la rue Carnot est retranchée du site : la limite suit les parcelles cadastrales séparant les propriétés entre la rue de France et la rue Carnot, la réserve en retrait du côté Nord de la rue Saint-Merry est portée à 100 m au lieu de 50m;

D'autre part, la section de la rue Grande vers l'Est est supprimée et la limitation du site passe par une ligne fictive en retrait de 100 m ; sur les façades du côté Est des rues de Neuville depuis la clinique Saint-Joseph jusqu'à la rue Grande et sur les façades du côté Est de la rue de la Couldre.

De toute façon, dans l'une ou l'autre délimitation, les rues les plus intéressantes sont comprises, rue Royale, rue de la Paroisse, rue Saint Merry, rue Saint-Honoré, etc... ainsi que des ensembles d'architecture typiques tels que les quartiers Raout et Boufflers ou la Caserne Damesne.

Les perspectives sont respectées et la plus grande partie des ravissants hôtels anciens protégés.

Il appartient aux membres de la Commission de donner leur avis sur le périmètre proposé.